

**Le lundi 5 février 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Reun TRÉGUER, Maire.**

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Présents : 9  
Votants : 9

***Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Sylvain KERMARREC et Robert ROUSSEAU, excusés.***

***Secrétaire de séance : Yohan BELLÉGUIC***

#### **0.01.24 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIÈRE REUNION**

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents

#### **1.01.24 RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE TI BRAS**

Suite à la réunion du 24 janvier en présence de l'Atelier Neizh, maître d'oeuvre, le conseil a débattu sur quelques points :

- À la majorité, il est décidé de retenir l'option fenêtre panoramique dans le pignon ouest,
- Pour le sol du rez-de-chaussée, le conseil demande la réalisation d'un sol en carrelage,
- Le stationnement des vélos est à prévoir au pignon est,
- L'aménagement extérieur est à préciser, à l'avant et à l'arrière du bâtiment, l'utilisation de pavés reste à valider,
- Concernant l'aménagement intérieur, le conseil retient l'option toilettes au sud et bar au nord avec un placard sous l'escalier pour le bas. À l'étage : 2 salles pour les associations,
- L'option poêle à bois n'est pas retenue pour la cheminée.

D'autre part, 2 demandes de subvention ont été réalisées, l'une auprès de l'Etat (DETR) et l'autre auprès de la Région.

#### **2.01.24 POINT SUR TRAVAUX**

Suite aux travaux réalisés par le chantier d'insertion du RAIL en 2023, il est prévu de lui faire appel de nouveau cette année, Pour ce faire, une somme de 5 000€ sera prévue au prochain budget.

L'arrachage de 3 souches au bord de la rivière est prévu suite aux dégâts de la tempête Ciaran mais nous sommes en attente du retour du service Zones Humides de la CCPI concernant la possibilité de le faire. Une plantation d'arbres est également prévue.

Un devis auprès de l'entreprise L'Hostis a été demandé pour location et chauffeur d'engin à nacelle pour la mise en sécurité des chutes de branches d'arbres depuis la tempête, coût journée de 8h, le devis s'élève à 1 070 € HT. Accord du conseil

Autres travaux à prévoir : traitement de la toiture de l'église et nettoyage des pavés près de la mairie.

#### **3.01.24 INFORMATION DES ELUS : CYBERSECURITÉ INFORMATIQUE**

Yohan BELLÉGUIC, conseiller municipal référent des systèmes d'information, informe les élus du contexte actuel de cybersécurité pour les collectivités territoriales. Il précise que pour éviter les attaques de l'intérieur et de l'extérieur il est essentiel de protéger et de contrôler l'accès aux services, aux systèmes et aux données. Des sessions de sensibilisation sont proposées aux élus et aux agents.

Afin de protéger l'ordinateur du secrétariat de la mairie des coupures d'électricité le service informatique de la CCPI conseille fortement de s'équiper d'un onduleur.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de la Société JMB d'un montant HT de 130 € pour la fourniture d'un onduleur.**

#### **4.01.24 ASSAINISSEMENT DES WC PUBLICS**

Le SPANC a donné son accord sur le projet de conception d'un assainissement non collectif des toilettes publiques. Des demandes de devis d'installation sont en cours.

Le Spanc sera de nouveau consulté car le système prévu n'est peut-être pas adapté au faible volume des toilettes publiques et pourrait dysfonctionner dans le temps.

#### **5.01.24 AVENANT CONVENTION ENERG'ENCE**

Les compétences de l'association Energ'ence ont évolué depuis la signature de la convention prise en septembre 2022. Afin de prendre en compte la refonte du service et ses évolutions, Mr le Maire demande autorisation à l'assemblée de signer l'avenant à la convention d'adhésion.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer cet avenant et prend acte de la nouvelle cotisation qui s'élève à 1,50 € / hab / an.**

#### **6.01.24 ENQUÊTE PUBLIQUE**

Il est procédé *du lundi 4 décembre 2023 au mardi 9 janvier 2024* à une enquête publique unique sur les demandes d'autorisations environnementales présentées par la **SCEA DES TROIS VALLÉES** en vue de la régularisation et l'extension de son élevage porcin implanté au lieu-dit Kerzédoc sur la commune de PLOUGUIN, par la **SCEA DE CONQ SALAÛN** en vue de la régularisation et l'extension de son élevage bovin laitier implanté au lieu-dit Kerzédoc sur la commune de PLOUGUIN et par le **GIE DE KERZEDEOC** en vue de l'augmentation du volume de lisier traité et du volume de compostage du refus de centrifugation de la station collective de traitement des déjections animales implanté au lieu-dit Kerzédoc sur la commune de PLOUGUIN.

**Le Conseil n'émet pas de remarques particulières sur ce dossier**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**ENFANCE JEUNESSE** : dans le cadre des ateliers EVS, l'association Léo Lagrange propose une animation « Comme au restaurant », elle aura lieu le jeudi 29 février à la salle polyvalente.

**CABANE À DONS** : le conseil décide la fermeture de la cabane à dons suite aux dépôts répétés de toutes sortes d'affaires non souhaitées. Une solution alternative sera recherchée.